

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JANVIER 2015

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane – MAILLIOT Jacques - CABOCEL Marie-Christine – BABOU-GALMICHE Nathalie - DOMGIN Jean-Luc - JEANDEL Gilles - LAMY Benoît - LHOMME Denis – WERLHING Philippe

Absents excusés : Alexis BOULET qui donne pouvoir à Jacques MAILLIOT
Didier CHASSATTE qui donne pouvoir à Gille JEANDEL
Véronique GEORGES qui donne pouvoir à Denis LHOMME
Monique GRIDEL qui donne pouvoir à Stéphane LEJEUNE
Huguette MEYER qui donne pouvoir à Marie-Christine CABOCEL
Jessica PELC qui donne pouvoir à Philippe WERLHING

Secrétaire de séance : Nathalie BABOU-GALMICHE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier n'ayant d'autres questions à formuler signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

1/ Instructions des autorisations d'occupation des sols.

Suite à de nouvelles modifications réglementaires, ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

2.1/ Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2015) - Ecole

Le changement de fenêtres, portes et installation et électrification des volets du groupe scolaire est prévu pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- approuve le projet de changement des fenêtres, portes et installation et électrification des volets du groupe scolaire pour un montant de 11 915.29 € HT
- décide de sa réalisation dès réception de l'accusé réception des services de l'Etat,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de la Sous-Préfecture une subvention dans le cadre de la DETR 2015,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

2.2/ Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2015) - Mairie

Le changement des portes de la mairie ainsi que la réfection du bas de la façade sont prévus cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de réfection des portes et d'une partie de la façade de la mairie pour un montant de 16 884 €
- décide de sa réalisation dès réception de l'accusé réception des services de l'Etat,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- sollicite de la Sous-Préfecture une subvention dans le cadre de la DETR 2015,
- s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

3/ Renouvellement du contrat d'animation jeunesse territorialisé du Sânon (CAJT)

Lors de la séance du 28 novembre 2014, le conseil municipal avait décidé de ne pas renouveler le contrat d'animation jeunesse territorialisé du Sânon.

Une nouvelle demande a été formulée, il s'agit d'un renouvellement pour une seule année (contre 4 auparavant) avec une participation communale de 3500 €

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Jacques MAILLIOT, le conseil municipal à 14 voix pour et 1 abstention décide de renouveler le contrat d'animation jeunesse territorialisé du Sânon pour l'année 2015 avec une participation de 3500 €.

4/ Convention d'adhésion prévention et santé au travail

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la convention « prévention et santé au travail » passée entre la commune et le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle est arrivée à échéance le 31 décembre 2014 et il propose qu'il soit procédé à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 la convention « prévention et santé au travail » avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle et autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

5 / Bilan du périscolaire

Le bilan définitif du périscolaire pour l'année 2013 fait apparaître un déficit de 11 218,52 €. Le versement des soldes de la communauté de commune du Sânon et de la CAF (contrat enfance jeunesse) est de 3 570.89 € reçu par la commune de Sommerviller qui doit reverser 1 424.79 € à la commune de Crévic.

Le bilan provisoire du périscolaire pour l'année 2014 (il manque le solde du Contrat Enfance Jeunesse versé par la Caisse d'Allocations Familiales) fait apparaître un déficit de 9 883.11 €, soit une participation de 6 479.37 € pour Sommerviller et 3 403.74 € pour Crévic.

Il est donc proposé d'émettre un titre de recette de 1 978.95 € (3 403.74 € - 1 424.79 €) à l'encontre de la commune de Crévic, correspondant à sa participation pour le périscolaire des années 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le bilan périscolaire ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 1 978.95 € à l'encontre de la commune de Crévic.

6/ Création d'un marché alimentaire

Suite à la demande de plusieurs commerçants, une réflexion sur la création d'un marché alimentaire, parking du tennis à Sommerviller, a été initiée.

Compte-tenu des contraintes administratives, de gestion et d'organisation pour la mise en place de ce marché, le conseil municipal décide à 13 voix contre et 2 abstentions de ne pas créer ce marché alimentaire.

7/ Ban Cahoué

La nouvelle formule du Ban Cahoué donne satisfaction.

Après étude des comptes, il s'avère que les recettes des publicités couvriront les frais d'impression des trois publications futures. Il est donc décidé de continuer sur cette formule.

8/ Déclarations d'intentions d'aliéner

- Vente SCI MAYA, un appartement, 28 rue d'Alsace, D 818 et 819, 95.8 m², COCHENER Jennifer,

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

Les employés de la communauté de communes sont disponibles actuellement et vont venir travailler à Sommerviller sur divers chantiers (place des fêtes, chemin du halage ...).

Trous chemin du halage : de l'enrobé à froid va être commandé et mis en place dès que le temps le permettra.

Compte-rendu de la réunion à Varangéville concernant les communes minières et salifères du bassin.

Prochain conseil municipal : 20 mars 2015 à 20 heures 30 pour le vote du budget

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-trois heures

